

## REGLEMENT DE LA COURSE LA MARATH'YONNAISE

L'association MARATH'YON 85 et le club MARATH'YON NATURE organisent le dimanche 27 mai 2018 à La Roche sur Yon la 15ème édition de la course nature LA MARATH'YONNAISE.

La Marath'Yonnaise comporte 2 épreuves de 12 Km et 24 Km.

Retrait des dossards à la Maison de quartier de la Vallée Verte, Ave Pablo Picasso, entre 7h30 et 9h00.  
Epingles à prévoir.

Attention : votre certificat médical de moins d'un an à la date de la course doit comporter la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Départ à 9h30 dans la cour d'honneur du haras de la Vendée, Bd des Etats unis.

Arrivée à la Maison de Quartier de la Vallée Verte.

### LES EPREUVES :

**12 km** : le parcours suit le cours de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir par le même chemin à la Vallée Verte.

**24 km** : le parcours emprunte pour partie celui 12 Km, fait une boucle en campagne en passant par le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte. Parcours s'effectuant en semi autonomie.

Le parcours se déroule essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

Les ravitaillements fournis par l'organisation aux 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> km (12km) et aux 5ème, 14ème et 20ème Km (24 km), ainsi qu'à l'arrivée, devront être consommés sur place.

Des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée.

La nature nous accueille, respectons-la.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de force majeure.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents nés avant le 27 mai 2002 pour le 12km et avant le 27 mai 2000 pour le 24km sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé Running, Pass J'aime Courir à l'exclusion des autres licences FFA. Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- Être titulaire d'une licence FF TRI (Triathlon). Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- Fournir pour les non licenciés, l'original (ou la copie) d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 27 mai 2018.

### AUCUNE AUTRE LICENCE SPORTIVE NE SERA ACCEPTEE

Toute inscription incomplète (absence de signature, de photocopie de certificat médical ou de licence ou de paiement) ne pourra être prise en compte par l'organisation. Le tarif "sur place" sera appliqué pour tout dossier incomplet.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure (justificatif à fournir).

### LE DÉPART :

Retrait des dossards à la Maison de Quartier de la Vallée Verte entre 7h30 et 9h00. Epingles à prévoir.

Départ à 9h30 dans la cour d'honneur du haras de la Vendée à environ 1km de la Maison de Quartier de la Vallée Verte.

Échauffement : pour des raisons de sécurité, l'échauffement doit se faire exclusivement à l'intérieur du haras sur le circuit prévu à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les écuries du haras.

#### L'ARRIVEE :

A la Maison de Quartier de la Vallée Verte à la Roche sur Yon.

Le temps limite fixé pour l'épreuve de 24km est de 3 heures. Au-delà, les concurrents ne seront plus classés et la sécurité ne sera plus assurée.

Un trophée sera remis aux trois premiers hommes et femmes de chaque épreuve.

Cadeau à tous les arrivants et récompense au premier et à la première de chaque catégorie.

Le pot de l'amitié sera partagé après la remise des récompenses.

#### ASSURANCE :

Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de la MAIF une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.

#### CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

#### DROIT À L'IMAGE :

Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise, ainsi que leurs partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

#### ASSISTANCE MÉDICALE :

Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent à l'arrivée.

#### LITIGES :

Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel.

Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.